



Gardiennage de cuisine considéré abusif

Par **koi 94**, le **29/06/2010** à **21:39**

Bonjour,

Avons commandé une cuisine pour notre pavillon en construction, celui-ci ayant pris du retard nous avons contacté le cuisiniste pour différer la livraison.

Aujourd'hui celui-ci nous réclame des frais de gardiennage de 100€HT par mois mais ne nous a jamais informé auparavant de l'existence de ces frais.

Nous sommes devant le fait accompli et aimerions savoir si nous sommes obligés de payer sachant que nous nous serions organisés différemment si nous avions été informés.

Merci pour votre aide

Cordialement